

La lenteur de la procedure m'entraine vers le fond

Par **Bosco_breton**, le 17/12/2018 à 09:22

Bonjour à tous,
une derniere bouteille à la mer avant d'etre définitivement saisi et certainement poursuivit pour longtemps.

Mon ex a omis une piece pour montrer une perte de salaire importante et je suis malheureusement tombé sur une avocate peu scrupuleuse qui à laissé passer cette manipulation qui a entraîné un doublement de la PA par décision du JAF.

J'ai changé d'avocat et me suis porté en appel il y a une année . D'apres l'avoué, il reste encore une année avant l'audience . L'appel n'étant pas suspensif j'ai du payer les frais d'avocat et d'avoué et en plus cette PA que je ne peut malheureusement assumer, Pour cela j'ai emprunté sur 4 ans et mes economies y sont passés.

Aujourd'hui je ne plus payer et je suis définitivement dans l'incapacité de continuer a payer encore une année. Aussi j'ai décidé de revenir au montant antérieur plutot que tout arreter car je suis responsable et honnete

Nous avons écrit au president du tribunal qui n'a meme pas daigné nous répondre en demandant une audience anticipée.

J'ai payé pendant 18 ans en temps et en heure et maintenant je n'ai plus que a attendre la saisie et les huissiers (peut etre meme la prison , mon ex n'hesitera pas une demi-seconde) . j'ai essayé de convaincre mes enfants et mon ex, sans success .

Quand on est dans des délais pareils (2 ans sans suspension) , n'y a t'il aucun recours devant pareille lenteur ?

Mon avocate me dis que non et que je dois payer (elle la premiere).

Encore merci pour votre réponse.